

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CASTIRLA
Séance du 19 Mars 2025



Nombre de Membres			L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf du mois de mars à treize heures et trente minutes, le Conseil Municipal de CASTIRLA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel sous la Présidence de M. Jacques-André TOMASINI.
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont Pris part À la Délibération	
11	11	09	
Date de convocation		Présents : TOMASINI Jacques-André, LESCHI Damien, TOMASINI Pierre-Paul, ANTONELLI Dorothee, SIMONI Simon Jean, OLIVA Eugène, Jean-Luc SIMONI.	
05 mars 2025			

Date de convocation	Absents : ROSSI Antoine, GRIMALDI D'ESDRA Denis.
05 mars 2025	Représentés : TOMASI Christelle, LUSINCHI Aimée,

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M LESCHI Damien ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions de secrétaire, qu'il a accepté.

DCM-2025-03-86 : Demande De Subvention De L'association LA Marie Do

M. le Maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu en mairie le 19 février 2025, de l'association **La Marie Do**, sollicitant l'obtention d'une subvention.

Afin d'encourager et de soutenir cette association, le Conseil Municipal OUI M. le Maire et après en avoir délibéré décide par :

09 voix pour
00 voix contre
00 abstentions

D'accorder une subvention d'un montant de 500 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire

Jacques André TOMASINI